

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 80

SECRET/83/Add.5
6 décembre 1957

PARTIES CONTRACTANTES

Français seulement

LISTE XXV - GRECE

Résultats des négociations au titre de l'article XXVIII

Les délégations du Royaume-Uni et de la Grèce ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXV (Grèce) et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation
du Royaume-Uni

Signé au nom de la délégation
de la Grèce

Résultats des négociations
engagées au titre de l'article XXVIII en vue de la
modification ou du retrait de concessions reprises
dans la Liste XXV (Grèce) et négociées primitivement
avec le Royaume-Uni

MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE XXV (GRECE)

B. CONCESSIONS A MODIFIER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
25	Eau-de-vie de vins, liqueurs et boissons alcooliques en général, avec ou sans sucre:		
b	au-dessus de 30° et jusqu'à 70° centigrades:		
1	Whisky et gin100 kgs	84	168
37	Peaux préparées:		
f bis 1	Peaux de chèvres et de moutons, colo- rées ou autrement préparées, pesant moins de 40 grammes par pied carré, le poids moyen du pied étant calculé d'après la peau entière ad val.	22%	25% sans que le droit puisse être infé- rieur à 1.200 drachmes métalliques les 100 kgs.
50	Articles en bois:		
ex i.1	Fuseaux et rouets de toutes sortes pour filatures, ainsi que peignes de tisserands en matières de toutes sortes ad val.	10%	25%
76 g	Boulons et écrous ordinaires pour l'assemblage de machines, en fer simple ou étamé ou zingué d'un dia- mètre ou d'une épaisseur (sous la tête):		
3	au-dessus de 12 mm. ... les 100 kgs	37,50	65
232 B,d	Autres tissus et tout autre article en fibres textiles artificielles ou synthétiques discontinues, non spé- cialement dénommés:		
1	en fibres textiles artificielles ad val.	26%	34%

C. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
133	Instruments de mesurage et de dessin (poids des étuis com- pris):		
d	Instruments de mesure pour usages industriels, tels que manomètres compteurs pour liquides et pour gaz en généralad val.	10%	9%